

Image not found or type unknown



Aspa et remboursement si mariage

Par **kassab**, le **09/08/2009** à **11:32**

Bonjour,

je beneficie de l'aspa.:complement de retraite:239.99 mensuel+aspa:369.99.Qelle est la parie remboursable?Si je me marie,je n'aurai plus droit à ces 2 allocations,donc je ne toucherai plus rien,ma femme aura la charge conmplete(sa retraite etant de 17000e)En plus combien d'année faudrat-il rembourser pour enlever l'hypothèque provisionnelle sur ma maison?Si je choisis de ne pas me marier,c'est le concubin qui paiera si je vends ma maison pour habiter avec elle.Je ne sais pas comment m'en sortir.Eclairez-moi s'il vous plait.